

Nous n'avons certainement pas l'intention de le restreindre, comme mon honorable ami le laisse entendre, au groupe que nous désignons sous le nom de chômeurs sans domicile fixe. Nous avons étudié d'autres crédits qui s'appliquent plus particulièrement à cette catégorie de jeunes gens. Dans la répartition de ces montants il faudra nous entendre avec les gouvernements provinciaux, comme nous devons le faire au sujet des autres crédits qui ont été étudiés en comité. Nous n'établirons pas de camps, sauf lorsqu'ils seront nécessaires à l'exécution des travaux. Les travaux de sylviculture entreraient dans cette catégorie et probablement aussi les travaux d'excavation dans le roc. Aux endroits où il est question de donner des cours spéciaux en vue d'instruire les chômeurs, nous essaierons d'utiliser, de concert avec les gouvernements provinciaux, l'outillage existant sous forme d'écoles techniques et ainsi de suite. Nous tâcherons d'élaborer ces cours de manière à ce que l'industrie puisse absorber le plus grand nombre possible de ces jeunes. J'ajouterai que nous n'avons pas l'intention de réserver ces fonds exclusivement pour les jeunes chômeurs. On leur donnera l'instruction dans certaines catégories de métiers que l'on pourra recommander au Gouvernement.

M. DOUGLAS: Est-ce que les petites villes et cités qui n'ont pas d'écoles techniques seront automatiquement éliminées?

L'hon. M. ROGERS: Je ne suis pas en état de dire tout ce que l'on pourra faire avec ces fonds. Je suis convaincu que ce crédit n'est pas assez considérable pour résoudre ce problème comme on le désirerait, mais tout de même j'espère qu'il suffira à nous indiquer clairement la voie à suivre si nous constatons que le problème persiste.

M. MacNEIL: Le ministre pourrait-il nous donner de plus amples renseignements au sujet de l'aide que l'on doit accorder aux jeunes chômeuses?

L'hon. M. ROGERS: En ce qui a trait aux jeunes chômeuses, nous avons l'intention d'établir un classement des offres d'emploi, et on leur donnera des cours qui les prépareront pour ces emplois. Déjà, dans quelques villes, grâce à des groupements bénévoles, on a réussi à former les jeunes filles pour les emplois de ménagères ou de couturières et autres de ce genre. Je ne prétends pas que cette œuvre soit suffisante à tous égards; je la mentionne simplement pour indiquer ce qu'il est possible de réaliser.

M. KINLEY: A titre de salariant intéressé à l'industrie, je tiens à approuver tout

particulièrement le crédit à l'étude. Mais, avant de le faire, je veux exprimer ma surprise de l'attaque lancée par l'honorable député de Greenwood (M. Massey) contre le jeune président du comité de la jeunesse, attaque d'autant plus subtile qu'elle se recouvrait comme d'un séduisant manteau de l'expression de la plus haute estime personnelle. Ce jeune homme, paraît-il, est inapte à présider le comité parce qu'il a été défait aux dernières élections.

M. MASSEY: Et parce qu'il a des ambitions politiques.

M. KINLEY: Et parce qu'il a des ambitions politiques. Eh bien, à mon avis, ces deux raisons font qu'il est éminemment apte à remplir ce poste. En premier lieu, si, tout jeune encore, on l'a choisi comme candidat à une élection fédérale, c'est qu'on en pense beaucoup de bien. Ensuite, si ses convictions politiques lui donnent l'ambition de servir le Gouvernement au pouvoir, il réalisera les idées du ministre avec loyauté et fidélité, il sera plus en mesure de comprendre les intentions du ministre quant à l'emploi de ces deniers. Pourquoi toute cette hypocrisie à propos de l'attachement à un parti? Doit-on, en notre pays, porter le stigmate de l'infamie pour avoir été choisi comme candidat à une élection ou pour avoir fait de la politique? Je me suis toujours occupé de politique et je ne veux pas croire que cela pourrait m'empêcher de remplir avec impartialité un emploi public. D'éminents avocats, qui s'étaient occupés de politique, sont devenus juges. Craint-on pour l'avenir du pays, parce que les juges chargés de défendre nos libertés...

M. MASSEY: Les juges s'apprêtent-ils à devenir candidats?

Un hon. MEMBRE: Certains sont devenus candidats.

M. KINLEY: Je traiterai plus tard cet aspect de la question. L'avenir du pays, dis-je, inspire-t-il des craintes, parce que les juges ont été candidats dans des élections et ont servi leur pays dans le domaine politique? Devrait-il se trouver un seul jeune homme sans ambitions politiques? L'un de nos ennuis vient de ce qu'un trop petit nombre de nos jeunes gens sont animés d'ambitions politiques, ce qui veut dire qu'ils n'ont pas l'ambition de participer à la conduite des affaires de l'Etat. La politique est la science du gouvernement. L'homme qui sert son pays dans le domaine politique doit être considéré comme un citoyen animé de l'esprit de civisme. En effet, la plupart d'entre nous, surtout ceux qui s'occupent de commerce, ne remarquent-ils pas que plus nous persistons dans la vie publique plus nos affaires diminuent, de